



Compte rendu du Comité Social et Economique du 28/10/2021

La CGT a ouvert avec une déclaration à propos de l'incitation à la dénonciation à la Combaude puis une autre sur le cas d'une salariée en inaptitude et pour laquelle l'entreprise ferme toutes les portes.

1-Information et consultation concernant le détachement d'un salarié Michelin au sein de Watèa.

La personne est volontaire, mission jusqu'à Mai 2022. Personne en fin de carrière. Un avenant à son contrat de travail a été signé. Il n'existe pas de CSE au sein de Watèa.

La CGT a réclamé à la direction la présentation de l'évaluation des risques spécifiques à cette activité. Ce document n'a pas été présenté aux élus.

En conséquence, la CGT a refusé de se prononcer sur cette consultation.

2-Consultation sur la mise à jour du projet de règlement intérieur avec l'ajout des annexes Charte informatique et Code éthique.

Des modifications sont apportées mais beaucoup de termes employés sont subjectifs et restent flous.

La CGT ne peut pas cautionner le document en l'état, vos élus ont donc refusé de se prononcer sur cette consultation.

3-Information concernant le rôle de référent agissements sexistes.

4-Projet île D'Yeu et consultation :

- Accord des élus sur poursuite du projet :
- Choix du partenaire financier (parmi 5 options proposées)
- Résolutions soumises au vote :
 - a. Mandat pour le secrétaire à co-signer avec ODCVL l'emprunt au nom de la SCI
 - b. Mandat pour le secrétaire à signer les statuts et le pacte d'associé de la SCI
 - c. Mandat pour le secrétaire à signer le bail à construction
 - d. Mandat pour le secrétaire à signer la convention de partenariat

Validation des mandats par les élus afin de poursuivre le projet. **La CGT a voté en faveur de ce projet.**

5-Trimestrielles

Effectifs.

Indicateurs d'activité.

Prévisions de travaux.

Le nombre de Rupture Conventionnelles Individuelles (RCI) est supérieur au nombre de Ruptures Conventionnelles Collectives du plan de suppression d'emploi ADPAT. Cela signifie qu'au 30 septembre l'entreprise a mal ciblé les services et les postes concernés et donc fait partir des personnes dans de moins bonnes conditions.

La CGT avait déjà alerté la direction lors de la négociation sur les critères trop restrictifs pour pouvoir rentrer dans la RCC.

6-Information sur le suivi des critères de l'Intéressement Collectif-T3

Les Idées Progrès ne sont pas à l'attendu, les élus ont pointé un manque de motivation et de nombreux refus d'IP.

7-Rapport de commission

Désignations de nouveaux représentants de proximité et de membres de CSSCT.

En fin de séance, la CGT demande des réponses sur les questions posées à l'entreprise notamment sur l'évolution du CSE prenant en compte la loi climat et résilience et les questions environnementales qui doivent être intégrées dans le périmètre de l'instance. La direction rappelle le cadre légal de ces nouvelles dispositions sans vraiment préciser comment elles seront prises en compte.

Nous resterons très vigilants à l'intégration de ces problématiques dans les informations – consultations de l'instance car les enjeux environnementaux font partie des sujets sur lesquels la CGT veut peser.

Vos élus CGT.